

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à HAUTEFAGE sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 15 mars 2024

Présents : BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, MONTALTI Fabienne, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, PARDOUX Stéphane, POUJADE André, REYNIER Annie, RIGAL Christian, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard, TURQUET Jean-Claude.

Absents : ARRESTIER Vincent (Pouvoir à NACRY Marie-Christine), DA FONSECA Thierry (Pouvoir à BITARELLE René), GALEWSKI Nathalie, GASQUET Jean-François, LAJOINIE Géraldine (Pouvoir à SALLARD Jean-Basile), LASSERRE Jean-Pierre (Pouvoir à TRASSOUDAIN Bernard), PEYRICAL René, REYNÈS Patrick (Pouvoir à DABERTRAND Jean), ROUANNE Hervé, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne MONTALTI.

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
013	<p>DB2024-013 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente, en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à Monsieur le Préfet, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 37 Contre : 4 Abstention 1</p>

<p>014</p>	<p>DB2024-014 : LANCEMENT DE CONSULTATION POUR UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE SIÈGE INTERCOMMUNAL DE XAINTRIE VAL' DORDOGNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'engager les études préalables nécessaires à la réalisation du projet de création du siège de la Communauté de Communes.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie' Val Dordogne à solliciter l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet visé, dont notamment, dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics, à consulter tous prestataires nécessaires (maître d'œuvre, géomètre ou topographe, géotechnicien, diagnostics, bureaux de contrôle, coordonnateur SPS,...).</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces du marché de Maitrise d'œuvre, ainsi que tous les documents nécessaires.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Abstention 1</p>
<p>015</p>	<p>DB2024-015 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE de la création de deux postes (contrat de projet habitat et contrat de projet transition écologique) à compter du 1^{er} avril 2024.</p> <p>APPROUVE le tableau des effectifs.</p> <p>DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité au chapitre 012.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p>016</p>	<p>DB2024-016 : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE le recrutement direct des agents afin de pourvoir les emplois non permanents, au service collecte des déchets/déchetteries et au service des Tours de Merle. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367. Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p>017</p>	<p>DB2024-017 : ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE À LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ADOpte les articles vendus à la boutique des Tours de Merle.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

018	<p>DB2024-018 : ADOPTION COMPLÉMENTAIRE DES TARIFS D'ENTRÉES DES TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ADOpte les tarifs complémentaires des entrées des Tours de Merle.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
019	<p>DB2024-019 : ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE DES AIDES AUX ENTREPRISES ET DE LA CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU SRDEII</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ADOpte la stratégie communautaire de développement économique déclinée ci-avant et dans la convention annexée.</p> <p>APPROUVE le règlement d'intervention d'aides communautaires aux entreprises.</p> <p>APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mise en œuvre du SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les éventuels avenants et tout document afférent.</p> <p>PRÉCISE que le Règlement d'intervention d'aides aux entreprises est applicable à compter du 1^{er} avril 2024, y compris dans l'hypothèse où la Région Nouvelle-Aquitaine n'aurait pas signé la convention de mise en œuvre à cette date.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente, après avis conforme du comité de sélection, à attribuer les aides dans les conditions déterminées dans le règlement d'intervention communautaire des aides aux entreprises éligibles et à signer tout document afférent.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
020	<p>DB2024-020 : APPROBATION DU MANDAT DE GÉRANCE AVEC L'AGENCE DORDOGNE VALLÉE POUR LA GESTION LOCATIVE DU LOGEMENT T4 À ARGENTAT-SUR-DORDOGNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE le Mandat de Gérance, avec l'agence immobilière Dordogne Vallée, relatif à la gestion locative du logement T4 à Argentat-sur-Dordogne.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
021	<p>DB2024-021 : CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉSIGNE pour siéger au sein de la conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols Monsieur Camille CARMIER, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

	CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.	
022	<p>DB2024-022 : ADHÉSION AU DISPOSITIF PASS CULTURE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE la Communauté de Communes à adhérer au dispositif « Pass Culture » porté par la SAS Pass Culture, signer la convention afférente avec la SAS Pass Culture, créer un compte ADAGE, portail numérique académique dédié à l'Éducation artistique.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
023	<p>DB2024-023 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 - MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS DE SECTORISATION SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'ALBUSSAC, CAMPS SAINT MATHURIN LÉOBAZEL, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, MERCOEUR, SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE, SAINT JULIEN LE PELERIN, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES ET SAINT MARTIN LA MÉANNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°2 avec les entreprises Hydrau-Elect (mandataire) et SAUR.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>